

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA  
LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES D'ATHLETISME**

Samedi 17 mars 2018 à 10h

**Salle Festive de l'Astragale – Rue de l'Astragale – 63800 COURNON D'Auvergne**

Madame, Monsieur,

L'Assemblée Générale Ordinaire se déroulera à Cournon d'Auvergne (Puy de Dôme), le samedi 17 mars.

**La convocation ne sera envoyée que par email**, au Président, Secrétaire Général et Trésorier de club. Les adresses emails utilisées sont celles extraites des SIFFA clubs au 14 février 2018. Les éléments sont également disponibles sur le site de la ligue AURA rubrique La Ligue → Assemblée Générale.

Vous trouverez donc ci-joint l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, ainsi que les documents suivants :

- La fiche AB représentant de club (à compléter par vos soins).
- Le fiche C pouvoir (procuration).
- Un rappel des pièces à fournir lors de votre émargement.
- Le plan de situation du lieu de l'AG.

**Rappel important :**

- Nous vous rappelons que tous les clubs et sections locales de la Ligue doivent **obligatoirement** être présents ou représentés à l'Assemblée Générale de celle-ci, **sous peine de pénalités.** (cf article 13 des statuts de la Ligue – Règlement intérieur et **circulaire financière** consultables sur le site de la Ligue AURA rubrique La Ligue/Assemblée Générale ou La Ligue/Documents officiels pour le règlement intérieur ou la circulaire financière)

Deux cas peuvent se présenter :

1/ le club est représenté par son Président ou son Secrétaire Général ou un membre du club en possession d'un pouvoir signé par le Président ou le Secrétaire Général (Fiche AB représentant Club)

2/ Aucun membre du club ne peut être présent à l'Assemblée Générale, celui-ci demande à un autre club de le représenter avec son pouvoir (Fiche C pouvoir).  
Pour vous aider, la ligue a mis en ligne l'intégralité des adresses e-mails des Présidents de club sur le site de la Ligue rubrique La Ligue -> Assemblée Générale. Il sera de votre charge de contacter l'un deux pour faire votre demande.

Après l'assemblée générale, toute demande d'exonération de la pénalité pour absence, sauf cas de force majeure, sera rejetée.

- Les représentants des clubs (maximum 2 personnes) désirant participer au déjeuner le midi de l'Assemblée Générale, **devront impérativement** s'inscrire en ligne sur le site LARA (rubrique « engagement », choisir « Assemblée Générale ») à **partir du 16 février et ce jusqu'au Vendredi 9 mars 2018 minuit dernier délai.**

Les clubs non inscrits ne pourront pas déjeuner

Bien sportivement,



Marcel FERRARI  
Président